



N° -----/MPMBPE/DGD/DI/BGT/KA-16

1808  13 OCT 2016
CIRCULAIRE N° _____/MPMBPE/DGD/DU _____
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Elaboration des déclarations
au bureau CIAB3

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers qu'à compter du lundi 17 octobre 2016, l'élaboration des déclarations au bureau CIAB3 se fera uniquement à partir de la plate-forme du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE).

En conséquence, les usagers n'auront plus la possibilité d'enregistrer les déclarations du bureau CIAB3 depuis l'interface client de SYDAM World.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

P/Le Directeur Général des Douanes
P.I. Le Directeur Général Adjoint

Ampliations :

- MPMBPE/Cab
- MRAH/CAB
- FEDERMAR
- CEPEX
- CGECI
- FENADIS
- WEBB FONTAINE
- Chbre Cce et Industrie
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Tous les Directions Douanes
- CCESP

